

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AV2025-15 du 13 mars 2025 Réglementant la circulation pendant les travaux de réfection d'un mur de soutènement Impasse des Chambons – Les Chambons</p>
--	---	---

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux de réfection d'un mur de soutènement impasse des Chambons – Les Chambons, la route sera barrée du 17 au 28 mars 2025.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par la commune d'Usson en Forez.

ARTICLE 3 : La Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à USSON EN FOREZ le 13 mars 2025.

Le Maire,
Hervé BEAL.

